



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Restreinte du vendredi 27 janvier 2023

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : MM. Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON -

Journée du 21 janvier 2023

FEMININES SENIORS A 7 – GROUPE C

Rencontre 25003146 : ESP. CALONNE LIEVIN / RC LABOURSE

1er forfait de LABOURSE

CALONNE LIEVIN bat LABOURSE par forfait - score 5/0.

Amende de 15 € à LABOURSE

Match retour à CALONNE LIEVIN

COUPE ARTOIS FUTSAL

Rencontre 25458842 : NOYELLES GODAULT FUTSAL / MERICOURT FUTSAL

Forfait de NOYELLES GODAULT FUTSAL

MERICOURT FUTSAL bat NOYELLES GODAULT FUTSAL par forfait - score 5/0.

Amende de 25 € à NOYELLES GODAULT FUTSAL

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente,
Nathalie COCKENPOT.

Le Secrétaire,
Marc TINCHON.